

*Politique québécoise du médicament*

**Une politique équilibrée entre les impératifs de la santé publique  
et du développement économique selon la FCCQ**

**Montréal, le 1<sup>er</sup> février 2007** – La Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) applaudit les initiatives du gouvernement dans le cadre de la nouvelle *Politique québécoise du médicament* présentée ce matin par le ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Philippe Couillard, la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M<sup>me</sup> Michelle Courchesne et le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, M. Raymond Bachand. La FCCQ, qui avait participé à la *Consultation générale sur la Politique du médicament*, est heureuse de constater que plusieurs de ses recommandations ont été prises en compte par le gouvernement, notamment en ce qui a trait à l'importance de maintenir la compétitivité du Québec avec une industrie bio-pharmaceutique forte, véritable fleuron de notre activité économique.

« Avec des retombées de plus de deux milliards de dollars injectés directement dans l'économie du Québec et la création de plus de 50 000 emplois directs et indirects, l'industrie bio-pharmaceutique revêt une importance capitale pour nos entreprises et notre compétitivité sur l'échiquier canadien et mondial », d'indiquer Françoise Bertrand, présidente-directrice générale de la Fédération des chambres de commerce du Québec. La FCCQ considère également que le gouvernement a très bien relevé le défi de concilier les enjeux et les objectifs de santé, de finances publiques et de développement économique.

La FCCQ est d'accord avec la hausse de 2 % proposée par le gouvernement, la considérant même un minimum. L'obligation pour les fabricants de médicaments d'offrir les meilleurs prix au Canada contribuera certainement à maintenir la place enviable qu'occupe actuellement le Québec au sein de l'industrie, une place que nous ne pouvons pas laisser au suivant. « À titre de pionnier dans les secteurs de l'économie du savoir, le Québec doit continuer à investir dans la recherche et le développement de nouveaux médicaments, dans la qualité de la formation de nos chercheurs et des autres professionnels de la santé et dans les salaires qu'ils leur sont versés afin d'éviter l'exode des cerveaux », de souligner Françoise Bertrand.

En décembre dernier, la FCCQ s'était montrée enthousiaste à l'égard de la *Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation* proposée par le gouvernement provincial dont l'importance accordée à la compétitivité par le savoir et l'innovation coïncidait avec l'un des axes prioritaires de sa vision économique. Compte tenu que le Québec attire près de 50 % des investissements en recherche pharmaceutique au Canada, nous pouvons affirmer que l'industrie bio-pharmaceutique contribue activement aux objectifs fixés en matière de recherche et d'innovation. À cet égard, la FCCQ perçoit le maintien de « la règle de 15 ans » dans sa forme actuelle comme une mesure qui devrait favoriser l'émergence de nouveaux médicaments sur le marché québécois et ainsi

favoriser notre compétitivité. Ces nouvelles découvertes sont aussi bien profitables pour notre économie que pour tous les Québécois qui profiteront de médicaments de plus en plus efficaces.

### **À propos de la FCCQ**

Grâce à son vaste réseau de 162 chambres de commerce, la FCCQ représente 57 000 membres exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois. Plus important réseau de gens d'affaires et d'entreprises au Québec, la FCCQ est l'ardent défenseur des intérêts de ses membres au chapitre des politiques publiques, favorisant ainsi un environnement d'affaires innovant et concurrentiel.

- 30 -

Renseignements :

Isabelle Poulin  
Directrice des communications  
Fédération des chambres de commerce du Québec  
Tél. : (514) 844-9571, poste 3240  
[isabelle.poulin@fccq.ca](mailto:isabelle.poulin@fccq.ca)